

Demande de non renouvellement

Par kikidou, le 24/10/2012 à 01:05

Bonjour,

Actuellement en poste en CDD dans le secteur privé et en remplaçement j'ai envoyé une lettre de demande de non renouvellement de contrat (celui-ci se termine la semaine prochaine).

Ma question est la suivante est-ce considéré comme une démission??

Merci

Par Lag0, le 24/10/2012 à 08:57

Bonjour,

La démission n'existe pas en CDD...

Votre employeur vous a t-il fourni un avenant de renouvellement ?

Si oui, il suffisait de refuser de le signer, vous n'y êtes pas obligé.

Si non, pourquoi avoir pris les devants ? En effet, en refusant le renouvellement, vous perdez la prime de précarité, il faut donc laisser l'employeur proposer avant...

Par kikidou, le 24/10/2012 à 12:28

Bonjour,

Merci pour votre réponse, mon employeur n'a pas fourni d'avenant et étant donné que je suis en arrêt maladie j'ai préféré "prendre les devants" en envoyant cette lettre.

A la suite de ca, ce matin mon employeur m'a répondu qu'il n'aurai pas reconduit mon contrat...

Merci

Par Lag0, le 24/10/2012 à 13:20

En fait il semble que je vous ai dit une bêtise, en renonçant au renouvellement, vous ne perdez pas la prime de précarité, sauf en cas de clause de renouvellement automatique dans le contrat.

Par kikidou, le 24/10/2012 à 13:25

C'est super!!! Il n'y a effectivement pas de clause de renouvellement automatique. Merci beaucoup pour votre aide!